

Convocation du :
28 mai 2026

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE
CORANCEZ ET VER-LÈS-CHARTRES**

Corancez :

- 3 titulaires
- 2 suppléants

Ver-lès-Chartres :

- 3 titulaires
- 2 suppléants

Nombre de
membres :

- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 8

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 JUIN 2026

Le lundi 8 juin 2026, à 19 heures 00, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 28 mai 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Delphine BRAULT, Présidente.

Étaient présents en qualité de membres titulaires :

Mesdames Delphine BRAULT, présidente, Virginie LESAIN, vice-présidente et Joëlle SILLY, et Messieurs Stéphane BOURGEOIS, Alain CHOUPART et Max VAN DER STICHELE

Étaient présents en qualité de membres suppléants :

Mesdames Gaëlle LEBÉ et Magalie GRÉGO

Étaient absents excusés en qualité de membres suppléants :

Madame Claire NGUYEN et Monsieur Joffrey PINAULT

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle LEBÉ

La séance du comité syndical est ouverte sous la présidence de Madame Delphine BRAULT, Présidente, à 19h02.

A été invitée et assiste à la séance, Madame Fabienne CHADRON, institutrice faisant fonction de directrice de l'école.

Madame Gaëlle LEBÉ est désignée secrétaire de la présente séance.

Madame la Présidente rappelle que les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative seulement en cas d'empêchement de délégués titulaires.

Madame la Présidente demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du comité syndical du 4 mai 2026.

Aucune remarque n'est élevée, donc Madame la Présidente soumet le procès-verbal au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente séance du comité syndical :

- Points délibératifs :
 - Modification des statuts du SIVOS - ajout d'un délégué suppléant par commune
- Points d'information :
 - Point école
 - Point ressources humaines
 - Point travaux
 - Questions diverses

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2026-017 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS - AJOUT D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT PAR COMMUNE

Madame la Présidente expose le point qui suit.

Madame la Présidente rappelle que des discussions ont récemment eu lieu afin que chaque commune soit dotée d'un suppléant supplémentaire, étant donné que la commune de Ver-lès-Chartres disposait de plus de volontaires que nécessaire pour y siéger. La présente délibération a pour objet d'initier une démarche de modification statutaire pour doter Corancez et Ver-lès-Chartres de 3 titulaires et 3 suppléants. Suite à cette délibération, chaque commune disposera d'un délai de 3 mois pour délibérer sur cette question, puis la modification statutaire sera approuvée par arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE les nouveaux statuts du SIVOS de Corancez et Ver-lès-Chartres tels qu'annexés à la présente délibération, afin de porter la composition du comité syndical à 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants par commune
- AUTORISE le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fin des points délibératifs : 19h06

II. POINTS D'INFORMATION

1. POINT ÉCOLE

Madame CHADRON rappelle que le dernier conseil d'école aura lieu le 29 juin, et qu'une liste des travaux à effectuer sera évoquée. Il est envisagé d'établir une programmation de travaux pour les années à venir, notamment par rapport aux peintures, à la plomberie ou aux installations électriques de l'école.

Madame CHADRON informe que l'école aura l'information sur les nominations à venir lors du premier mouvement le 10 juin.

Madame CHADRON indique que l'effectif est actuellement de 75 élèves inscrits ou en cours d'inscription à ce jour. Il est à noter que les classes de CP ne doivent théoriquement pas dépasser 24 élèves.

Mesdames BRAULT et LESAIN font part du fait que l'inspectrice académique leur a indiqué lors de leur rendez-vous du 3 juin, auquel assistaient également les maires de chaque commune, qu'au vu du nombre d'inscrits, l'ouverture de classe ne devrait pas être remise en cause.

Madame CHADRON demande s'il est possible d'envisager un grand nettoyage de l'école durant l'été.

Madame BRAULT répond qu'il était déjà prévu de faire un ménage plus poussé, à condition que les locaux soient désencombrés à cet effet.

Madame CHADRON évoque l'idée d'un projet en concertation avec les élus des 2 communes, les élèves et les parents, afin de donner un nom à l'école.

2. POINT RESSOURCES HUMAINES

Madame la Présidente indique qu'en lien avec l'ouverture de classe à venir, 2 candidates ont été reçues la semaine dernière pour un poste de renfort sur la cantine et le ménage et pour le remplacement de l'agent contractuel qui quitte ses fonctions à la fin de cette année scolaire. 2 autres candidatures spontanées restent à étudier, et également à publier les déclarations de vacances d'emploi correspondantes.

Mesdames BRAULT et LESAINTE soulignent le fait qu'il faudra profiter du renouvellement de l'équipe pour refaire un point avec les personnes qui seront recrutées sur les attentes relatives au rangement et au ménage, étant donné que cela contribue à l'image renvoyée par l'école.

Madame la Présidente indique qu'une question sur la répartition des tâches a été soulevée par les agents et qu'une réflexion devra être menée pour clarifier les attentes envers chacun.

3. POINT TRAVAUX

Monsieur BOURGEOIS indique que les demandes de travaux émises par l'école sont étudiées au fur et à mesure par les agents et les élus du service technique, notamment celles liées à la plomberie. Il alerte sur le fait que des bouchons de papier toilette sont régulièrement trouvés lorsqu'il faut déboucher les canalisations.

Monsieur BOURGEOIS indique que le questionnement du déplacement de la garderie est actuellement à l'étude en vue de l'ouverture d'une nouvelle classe, en lien avec les effectifs qui fréquentent la garderie.

Madame la Présidente précise qu'il est envisagé de l'établir dans une partie de la salle de motricité.

4. QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente rappelle que l'inspectrice de l'éducation nationale s'est déplacée la semaine dernière afin de présenter les conclusions de l'évaluation de l'école. Il a tout d'abord été évoqué le fait que l'école fait réussir du point de vue pédagogique. Le dispositif PHARe, luttant contre l'intimidation et le harcèlement, a également été évoqué dans l'idée de former ou informer le personnel périscolaire. Une réorganisation du dortoir ou de l'organisation des repas ont été soulevés, pour le bien-être des enfants. La question de savoir s'il y a une alarme ou un déclencheur dans la bibliothèque a été posée, mais la réponse est négative dans les 2 cas. L'école et le SIVOS devront travailler un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) unifié.

Madame CHADRON fait part de l'invitation aux élus pour la remise des livres écrits par les élèves le 15 juin, et demande comment s'organisait jusqu'à présent la remise des livres aux CM2 et si c'était fait par un élu.

Madame la Présidente répond que c'était traditionnellement fait lors de la kermesse, en même temps que le cadeau de l'association des parents d'élèves.

Madame BRAULT propose de prévoir provisoirement la date du prochain comité syndical le lundi 6 juillet 2026 à 19h00.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Délégués titulaires :

Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Madame LESAINTE Virginie	
Madame BRAULT Delphine		Madame SILLY Joëlle	
Monsieur CHOUPART Alain		Monsieur VAN DER STICHELE Max	

Délégués suppléants :

Madame LEBÉ Gaëlle		Madame Magalie GRÉGO	
Madame NGUYEN Claire	<i>Absente excusée</i>	Monsieur PINAULT Joffrey	<i>Absent excusé</i>